

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



DH
LES SPORTS⁺

aille la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort

CTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

Revue de presse du vendredi 14 août 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE
NOUVELLE



Enfin le retour d'une météo à la belge

MÉTÉO

Après de nouveaux records de chaleur sur l'ensemble du pays, on va connaître le retour d'un temps plus respirable

La chaleur n'a pas encore dit son dernier mot. Ce jeudi, les températures ont frôlé les 35 °C et un nouveau record journalier est tombé à Uccle. *"Nous sommes avec des températures situées 11 à 12 °C au-dessus des moyennes de saison. C'est considérable",* souligne Pascal Mormal, météorologue à l'IRM.

Et vendredi devrait encore être particulièrement chaud. Le record du 14 août, fixé à 31,9 °C, devrait sans aucun doute être battu. Par endroits, les 35 °C pourraient être approchés. *"On finit presque par s'habituer à des températures de 33 ou 34 °C, mais il faut comprendre que cela reste relativement rare, insiste-t-il. À cette période de l'année, l'écart à la normale est d'autant plus remarquable que les températures maximales moyennes com-*

mencent déjà à diminuer."

La bonne nouvelle, c'est que cela ne va pas durer. Va-t-on dès lors vers un basculement? Une dégradation orageuse est attendue ce samedi, mais elle ne devrait pas concerner l'ensemble du pays de la même manière. *"Aucune région n'est totalement à l'abri, mais cela ne veut absolument pas dire qu'il pleuvra partout",* prévient Pascal Mormal.

"Les orages ? attention aux mauvaises surprises"

Les averses et orages devraient rester assez localisés. *"Pour l'instant, les modèles ne montrent pas de cumuls gigantesques sur les 72 prochaines heures, ni de signal laissant craindre des*

phénomènes particulièrement violents, analyse Pascal Mormal. *Mais il faut rester prudent, parce que dans ce genre de situation, on peut parfois avoir de mauvaises surprises."*

Le week-end devrait donc être plus variable, avec encore des températures relativement chaudes samedi. Dimanche, le mercure commencera à reculer, tout en restant autour de 25 °C.

Le changement devrait être plus net en début de semaine prochaine. Les températures pourraient redescendre autour de 23 °C, puis ponctuellement vers 21 ou 22 °C en fin de période. *"Ce sera nettement plus respirable et plus ou moins conforme aux normales de saison",* résume le météorologue.

La pluie pourrait aussi faire un retour un peu plus régulier, sous forme d'averses ou de perturbations. Mais les quantités devraient rester modérées. *"Rien n'indique qu'à l'issue de la semaine prochaine,*

nous serons sortis de la sécheresse, prévient-il. *Les précipitations pourraient tout au plus l'atténuer légèrement."*

La fin d'un été record, ou une simple accalmie? C'est la grande question que se posent les spécialistes au regard des prévisions à long terme.

Car si la semaine prochaine verra le retour d'un temps typiquement belge qui fera du bien aux organismes, un nouveau coup de chaud n'est pas totalement exclu vers le 22 août. *"Certaines sorties de modèles envisagent encore 28 à 30 °C vers la fin de la semaine prochaine. Ce scénario reste minoritaire. Pour l'IRM, la tendance dominante reste celle d'un temps de saison, nettement plus respirable que celui de ces derniers jours",* indique Pascal Mormal.

Quoi qu'il en soit, l'été n'est de toute façon pas terminé, et des pics de chaleur restent possibles fin août, voire en septembre.

Thibaut Van Hoof

Vers un automne très pluvieux ?

MÉTÉO

Après un été exceptionnellement chaud et sec, le mois de novembre pourrait marquer un tournant

Après des mois de chaleur et de sécheresse, l'automne pourrait-il basculer dans l'excès inverse, avec beaucoup de pluie et des orages violents ? À deux semaines de son début, les premières tendances se dessinent.

“La mer du Nord est elle aussi très chaude”

“Pour l'automne, donc septembre, octobre et novembre, l'anomalie de température pourrait se situer autour de +1 à +2 °C dans nos régions, explique Pascal Mormal, météorologue à l'IRM. Une anomalie d'un degré peut sembler faible aux gens, mais à l'échelle d'une saison, c'est un écart à la normale qui est considérable.”

Pour les précipitations, le signal est plus nuancé, mais aussi plus inquiétant. Septembre serait plutôt sec ou proche des normales en Belgique. En octobre, les quantités pourraient augmenter, tout en restant

globalement proches des valeurs habituelles.

En fait, c'est le mois de novembre qui sera à tenir à l'œil. *“Là, on voit que le signal de précipitations supérieures à la moyenne devient plus important pour l'ensemble de nos régions : l'Angleterre, le Benelux et la France. Pour la Belgique, ce serait plutôt le scénario d'un mois de novembre plus humide qui s'annonce. Cela pourrait être le premier mois depuis un certain temps à être réellement plus arrosé. A priori, on ne parle pas d'un excédent extrêmement important.”*

■ **La mer du Nord pourrait jouer un rôle**

Mais après un été aussi chaud, un autre élément devra être surveillé : la température de la mer du Nord. Une eau anormalement chaude favorise l'évaporation et peut fournir davantage d'humidité aux perturbations automnales.

“Un été très chaud peut davantage alimenter des situations de fortes précipitations

durant l'automne, parce que la mer du Nord est elle aussi très chaude. Cette évaporation peut, à un moment, être à l'origine de pluies importantes”, détaille Pascal Mormal.

Un phénomène déjà observé en 2023, année marquée par un automne extrêmement pluvieux, notamment dans la région côtière belge ainsi que dans le Nord et le Pas-de-Calais, où on avait observé des inondations. *“La mer du Nord et la Manche étaient excessivement chaudes à la sortie de l'été. Cela a été l'un des éléments qui ont favorisé ensuite des précipitations importantes.”*

Et le risque paraît plus important encore autour de la Méditerranée. Une mer actuellement très chaude combinée aux premières descentes d'air froid en altitude pourrait fortement déstabiliser l'atmosphère. *“Vu le gros potentiel de chaleur sur la Méditerranée, cela peut favoriser la formation d'orages très conséquents. Le risque de gros épisodes orageux cet automne est particulièrement important sur le pourtour méditerranéen”,* craint-il.

Thibaut Van Hoof

Trottinettes électriques : le casque obligatoire en septembre

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'arrêté royal est en cours d'examen au Conseil d'État ; le ministre Crucke espère toujours une entrée en vigueur à la rentrée

Encore en nombre relativement anecdotique avant l'ère du Covid, la trottinette électrique a connu depuis un véritable essor. Lequel s'accompagne malheureusement de son revers de la médaille : outre le non-respect du code de la route par une part non-négligeable de ses utilisateurs, le nombre d'accidents a explosé, passant d'un peu plus de 400 accidents avec blessés en 2020 à près de 2.500 l'an dernier. Dont une grande majorité avec blessures à la tête. L'an dernier, 13 décès ont été déplorés.

Face à ce constat, le ministre fédéral de la Mobilité, Jean-Luc Crucke (Les Engagés) annonçait dans nos colonnes, en septembre dernier, vouloir imposer le casque à tous les utilisateurs d'engins motorisés dont la vitesse maximale dépasse les 20 km/h. En mars, le ministre confirmait ses intentions : l'arrêté royal était rédigé. Avec bon espoir d'une entrée en vigueur de l'obligation avant l'automne.

Où en est-on ? Les délais devaient être tenus. Le ministre Crucke espère même que l'obligation du port du casque pour les trottinettes électriques soit imposée dès le 1^{er} septembre prochain,

sauf retard de dernière minute. "L'arrêté royal prévoyant cette obligation pour les conducteurs de trottinettes électriques, gyropodes, segways et autres engins de déplacement motorisés pouvant dépasser 20 km/h poursuit actuellement son parcours régle-

mentaire, indique le cabinet Crucke. L'avis du Conseil d'État est attendu dans les prochains jours. Sous réserve de l'aboutissement de cette procédure, l'objectif reste bien une entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2026."

Qui sera concerné ? Essentiellement les engins privés. Les trottinettes électriques partagées étant désormais bridées à 20 km/h, elles n'entrent plus dans la catégorie visée par l'obligation du port du cas-

que. Les vélos à assistance électrique, bridés à 25 km/h ne sont pas non plus concernés puisque seuls les engins entièrement ne nécessitant pas d'effort musculaire de la part de l'utilisateur sont concernés.

■ Quid du gilet réfléchissant ?

À Paris, la ville, en plus d'imposer le port du casque aux trottinettistes, leur impose aussi celui du gilet réfléchissant. Un tel équipement pourrait-il voir le jour chez nous ? Ardent défenseur de la sécurité routière l'Institut Vias y est favorable. "Mais uniquement la nuit quand les conditions de luminosité de sont plus adéquates, plaide Benoît Godart, porte-parole. Car les trottinettes ont les feux très bas et on ne les voit quasiment pas. Surtout quand les conditions météo sont humides, les feux se prennent toutes les crasses. En journée, par contre, ça n'a pas de sens. Notamment pour les trottinettes partagées que l'on prend souvent à la va-vite. Les gens ne se trimballent pas toute l'année avec un gilet jaune au cas où."

Chez Crucke pourtant, on indique que le port obligatoire du gilet réfléchissant "n'est pas envisagé en Belgique à ce stade. L'approche privilégiée consiste à améliorer en priorité la sécurité globale de l'environnement routier, notamment les infrastructures et la cohabitation entre les différents usagers".



■ Les utilisateurs de trottinettes électriques privées devront porter le casque. © AFP

Immatriculation : une étude commandée

La volonté du ministre Crucke était aussi d'imposer l'immatriculation des trottinettes électriques, entre autres pour pouvoir identifier plus facilement les auteurs d'infractions ou de délits de fuite. *"La mise en œuvre de cette piste se heurte aujourd'hui à une difficulté technique importante : contrairement aux autres véhicules, les trottinettes ne disposent pas d'un système généralisé de certification et d'identification, avec certificat de conformité et numéro de châssis standardisé",* commente le cabinet du ministre de la Mobilité.

Le ministre a donc sollicité Vias

pour réaliser une étude sur l'intérêt, l'efficacité et la faisabilité d'un tel système. Les résultats sont attendus d'ici la fin de l'année. *"Le sujet doit également être traité au niveau européen. Dans le cadre du plan d'action contre la fraude dans le commerce en ligne signé avec les ministres Beenders et Clarinval, une des mesures prévoit de soutenir la mise en place d'un cadre européen permettant l'identification et l'immatriculation des trottinettes électriques."*

Les trois ministres plaident pour une initiative européenne.

Y. N.

Un ralentisseur automatique bientôt imposé ?

La volonté du ministre était aussi d'imposer aux trottinettes privées un mécanisme déjà présent chez les opérateurs de trottinettes partagées : le ralentisseur automatique de vitesse à l'approche d'une zone sensible comme un piétonnier ou une école. *"La technologie de géorepérage est aujourd'hui principalement utilisée par les opérateurs de trottinettes partagées",* confirme le cabinet Crucke. *"Les données disponibles montrent par ailleurs que les trottinettes en libre-service semblent être impliquées dans moins d'accidents et dans des accidents généralement*

moins graves que les trottinettes privées. La question du ralentissement automatique doit donc aussi être examinée au regard de sa faisabilité technique pour les engins privés."

Toutefois, le ministre rappelle que, dans les zones piétonnes, cyclistes et trottinettistes doivent rouler au pas et, en cas de forte affluence, descendre de leur engin. *"Ces règles figurent tant dans le code de la route actuel que dans le nouveau code de la voie publique (NdlR : qui doit entrer en vigueur en juin prochain)."*

Y. N.

Le Silex's de Spiennes pris d'assaut par des centaines d'observateurs pour l'éclipse

MONS

Le cercle d'astronomie de l'UMons organisait une observation pour un petit comité qui s'est transformé en raz de marée mercredi soir

Le soleil avait rendez-vous avec la lune mercredi soir et des centaines de personnes ont pris la direction du site du Silex's de Spiennes pour assister au spectacle. Pour l'occasion, le cercle d'astronomie Olympus de l'UMons avait installé son matériel d'observation sur le site. Mais ses membres ne s'attendaient pas à voir débarquer autant de monde.

“On ne s'attendait pas à voir autant de monde”

En effet, une bonne partie du cercle avait fait le déplacement en Espagne, où l'éclipse était totale. Pour ceux restés à quai, l'idée était d'organiser une observation en “petit comité”. “Normalement, nous devions aller au Sparkoh de Frameries”, explique Pierre Dieu d'Olympus. “Mais comme une bonne partie de l'équipe est à l'étranger, nous avons opté pour une formule plus modeste au Silex's qui est un très bon point d'observation. Le site offre l'un des plus beaux ciels, avec très peu de pollution lumineuse.”

Toutefois, l'initiative semble

avoir été victime de son succès. “Nous avons communiqué sur nos propres canaux. Mais l'information a été relayée par la Ville de Mons, des élus et même la presse locale. On ne s'attendait pas à avoir autant de monde”, poursuit Pierre Dieu.

Un succès qui a posé quelques problèmes pratiques. Le site n'est pas des plus faciles d'accès et ne dispose pas de grands espaces de stationnement. Un champ voisin

s'est ainsi transformé en parking improvisé, façon festival, tandis que d'autres automobilistes se garaient le long des chemins, compliquant la circulation. “On vient de me dire qu'il y a 17 minutes de bouchon pour venir depuis le chemin qui mène au Silex's. Des agents communaux ou même la police pour faire la circulation, ça n'aurait pas été du luxe”, estime Pierre Dieu. “Dommage aussi que le Silex's ne soit pas ouvert. Il y avait moyen d'organiser quelque chose autour de tout ça. Finalement, l'appel a été relayé, mais rien n'a été mis en place au niveau de l'intendance pour accueillir au mieux les très nombreux

ses personnes qui ont fait le déplacement.”

Malgré ces couacs, l'ambiance était bien au rendez-vous. Les plus prévoyants avaient emporté couvertures, chaises de camping et même glacières pour patienter confortablement sous le ciel estival. “J'avais 7 ans au moment de l'éclipse de 1999. Depuis, je me suis passionnée pour l'astronomie et ce rendez-vous, je n'aurais voulu le manquer pour rien au monde. Même si j'avais une jambe cassée, je serais venue !”, sourit une Montoise.

D'autres avaient débarqué presque par hasard. C'est le cas d'Oscar, venu de Quévy avec son père. Celui-ci n'avait pas réussi à trouver de lunettes adaptées pour observer l'éclipse. “Il avait entendu parler de ce qui se faisait au Silex's, alors on est venu ici. C'est un beau site pour observer. On nous a donné une paire de lunettes dès notre arrivée et il y avait aussi des télescopes pour voir le Soleil de plus près. C'est impressionnant, je ne m'attendais pas à ça. Je reviendrai en 2081 !”

En attendant la prochaine éclipse, les passionnés ont donc profité pleinement du spectacle mercredi soir. Et, lorsque la lumière a finalement laissé place à l'obscurité, les étoiles filantes ont offert un dernier tour de piste à un public visiblement pas pressé de quitter le Silex's.



■ Ils étaient des centaines à apprécier le spectacle. © D.H.

Grégoire Lalieu

Une chaîne contre la Boucle

ÉCAUSSINNES

Les Survoltés d'Écaussinnes appellent à une grande action symbolique prévue le 30 août

À Écaussinnes, la contestation contre la Boucle du Hainaut ne faiblit pas. Le collectif citoyen Les Survoltés prépare une nouvelle action symbolique le dimanche 30 août. À 10 heures, les opposants au projet de ligne à très haute tension invitent les habitants à former "la plus grande chaîne citoyenne de l'histoire" du village.

Le projet porté par Elia prévoit une ligne de 380 kV entre Avelgem et Courcelles, sur 85 kilomè-

tres. À Écaussinnes, le tracé actuellement envisagé compterait 22 pylônes, dont certains pourraient atteindre 70 mètres de haut. Pour Les Survoltés, l'impact sur le paysage, le patrimoine, les habitations et les activités agricoles serait disproportionné.

Le collectif tient toutefois à préciser qu'il ne remet pas en cause la nécessité de renforcer le réseau électrique ni la transition énergétique. "Nous sommes favorables à un réseau élec-

trique performant, mais pas au prix du sacrifice complet de notre village", résumant les organisateurs sur leurs réseaux. Leur revendication porte notamment sur l'utilisation de corridors électriques existants afin de limiter les nouveaux impacts sur les zones habitées et les paysages.

Le collectif a également invité le ministre Desquesnes.

Les Survoltés ont par ailleurs invité personnellement François Desquesnes, ministre wallon de l'Aménagement du territoire, à



■ À Écaussinnes, le tracé actuellement envisagé compterait 22 pylônes. © IMAGE

participer à la mobilisation du 30 août. Dans un courrier daté du 5 août, ils lui demandent de venir à la rencontre des habitants, estimant que sa présence constituerait "un signal fort d'écoute, de considération et de dialogue".

L'action se veut familiale et pacifique. À travers cette mobilisation, le collectif entend surtout faire pas-

ser un message: "Oui à la transition énergétique. Non au sacrifice de notre village." Les Survoltés espèrent réunir suffisamment de participants pour donner à cette chaîne humaine une forte portée symbolique, alors que le dossier de la Boucle du Hainaut entre dans une phase décisive.

Grégoire Lalieu

Un refus de permis fait tanguer la majorité

FLOBECQ

Depuis que le ministre Coppieters a refusé un permis d'environnement à une société locale hautement estimée, il y a de l'eau dans le gaz

Le ministre Yves Coppieters (Les Engagés), dans un arrêté daté du 2 juillet, a refusé d'accorder un permis d'environnement à la SA Geenens, société spécialisée dans le transport par bus. Cette décision fait suite à un recours déposé par un (seul) riverain (voisin direct de la société, le long de la N48 à La Houpe) contre la décision initiale du collège communal de Flobecq; celui-ci avait accordé le permis le 27 février. La cellule "Bruit" de la Direction de la Prévention des Pollutions du SPW ARNE (Service Public de Wallonie, Agriculture, Ressources naturelles et Environnement) a remis un avis négatif, alors qu'elle n'en avait pas rendu lors de l'instruction de la demande initiale. Le fonctionnaire technique s'est rallié à cet avis et il a proposé de refuser le permis, ce que le mi-

nement la survie d'une entreprise familiale et centenaire. Elle met en péril plus de 120 emplois ancrés dans notre région."

"Il est indispensable de soutenir le maintien de Geenens à La Houpe: on ne peut pas sacrifier un acteur économique historique du transport public et scolaire pour des plaintes isolées. Mobilisons-nous aux côtés de la commune de Flobecq pour défendre l'emploi, l'activité locale et exiger le droit de maintenir cette entreprise essentielle au sein de notre entité." Ce mercredi après-midi, la pétition avait recueilli plus de 1200 signatures.

■ "La société dans une situation précaire"

Le dossier suscite aussi des réactions sur le plan politique. Le groupe PS/Vivacité, lors du dernier conseil communal, a développé

permis visait à prolonger ses activités, lesquelles nécessitent un renouvellement périodique de ses autorisations. [...] La décision prise par le ministre Yves Coppieters (Les Engagés) accueille favorablement le recours introduit par un riverain, lequel, s'appuyant sur des raisons médicales, a obtenu satisfaction. La conséquence de cette décision est à la fois simple et dramatique: le recours est accepté et le permis d'environnement est refusé, ce qui a pour conséquence de placer la SA Geenens dans une situation extrêmement précaire. De très nombreux emplois sont menacés."

Et de poser trois questions. "Quelle a été la position des membres du collège sur la demande initiale de permis d'environnement délivré le 27 février 2026? Quels sont les motifs qui ont été retenus pour accepter le recours et pour prononcer le refus de permis? Quelles sont vos intentions par rapport au dossier en tant que tel, ses aspects juridiques et aux conséquences économiques que cette décision engendrera?"



■ L'entreprise indique ne pas comprendre la décision du ministre Coppieters. © BENOIT DOPPAGNE

prochant d'avoir mené au refus de permis "par ses interventions".

■ Dominique Marcil: "L'échevin Van Coppenolle a commis une erreur"

Le bourgmestre, Dominique Marcil (MR), n'a pas souhaité répondre aux questions du PS en séance publique; il a prononcé le huis clos. Mais Dominique Marcil ne cache pas son courroux. "Luc Geenens est un ami d'enfance; c'est une société que je soutiens. Je la verrais mal quitter Flobecq. La décision est finalement le résultat d'un conflit de voisinage qui date. Ceci dit, j'ai confiance dans une issue positive, après la réalisation d'une étude acoustique. Il suffit d'aller le long de la N48 pour constater le contexte

médecin dans le dossier et il a fait un certificat médical pour le plaignant. Je lui ai dit: il ne peut plus agir ainsi..." Dominique Marcil dit espérer que son partenaire de majorité va "travailler d'arrache-pied" en faveur d'un dossier qui constitue maintenant une pierre supplémentaire sur la route cahoteuse de la majorité MR-Les Engagés/Audacité.

■ Xavier Van Coppenolle: "Je n'ai pas influencé le ministre..."

De son côté, le 1^{er} échevin Xavier Van Coppenolle (Les Engagés/Audacité) se défend de toute intervention suspecte. Le plaignant est un de mes patients, indique-t-il. C'est un certificat médical général qui ne mentionne pas de lien de causalité entre l'état de santé de la personne

nistre Coppieters a fait.

“Cette décision met en péril 120 emplois ancrés dans notre région”

La décision suscite une profonde émotion dans la commune flobecquoise où la société Geenens est solidement établie depuis plusieurs dizaines d’années. Une pétition a même été lancée via un site internet “spécialisé” dans telles initiatives. “La décision du ministre wallon de l’Environnement, Yves Coppieters, de refuser le permis d’exploitation de la société Geenens est un coup dur incompréhensible pour notre économie locale”, lit-on dans le texte de motivation. “Suite au recours d’un seul riverain, cette décision technocratique menace direc-

une question orale. “Il faut rappeler que cette entreprise est grande pourvoyeuse d’emplois dans notre Commune et dans la région”, soulignait le PS. “En fait, la demande de

Depuis lors, l’opposition ne se prive pas de lancer des “raids” à l’encontre de la majorité via les réseaux “sociaux”; elle cible le 1er échevin des Engagés, lui re-

bruyant, indépendamment de la société en question...”

“Mais l’échevin Xavier Van Coppenolle a commis une erreur, poursuit le bourgmestre. Il est intervenu comme

et la présence de l’entreprise. Ce certificat ne fait pas mention de nuisances sonores. Et l’arrêté du ministre ne fait pas mention d’un certificat médical; il repose sur l’avis de la cellule Bruit. Je ne suis intervenu en aucun cas auprès du ministre pour l’influencer. J’ai participé précédemment à la délibération du collège communal en âme et conscience.”

“Les mandataires PS auraient pu avoir les explications lors du conseil communal, mais ils ont quitté la salle”, regrette encore M. Van Coppenolle.

En attendant, il ne faut même pas d’étude acoustique pour constater le vacarme suscité par ce dossier dans la commune flobecquoise. Reste à voir quel groupe politique en subira le plus les nuisances.

F.H.



■ Le permis refusé à la société Geenens de Flobecq fait grand bruit dans la commune. © EDA



« JE SUIS NÉ ICI, CETTE FERME, C'EST TOUTE MA VIE »

Au lendemain de l'incendie qui a ravagé un hangar de la Ferme du Château, à Naast, le propriétaire Ghislain Wayembergh mesure l'ampleur des dégâts. Si aucun animal n'a été blessé, l'agriculteur de 55 ans a perdu du matériel très coûteux et une partie précieuse de ses réserves.

AUDREY CADOR

Mercredi après-midi, un important incendie s'est déclaré dans un hangar de la Ferme du Château, située rue de Mignault à Naast, sur le territoire de Soignies. Le feu, qui a mobilisé les pompiers de Soignies, Braine-le-Comte et La Louvière pendant plusieurs heures, a détruit un bâtiment de stockage rempli de paille, de fourrage et de matériel agricole. Si aucune victime, humaine ou animale, n'est à déplorer, les dégâts sont considérables pour Ghislain Wayembergh, propriétaire des lieux.

« LE PULVÉRISATEUR VAUT 100.000 EUROS »

Quelques jours après le sinistre, l'agriculteur de 55 ans reste marqué par les événements.

« C'est un client qui a vu l'incendie et qui a immédiatement appelé les secours. Moi, j'étais au village de

livraisons à domicile. Dès que j'ai été prévenu, je suis remonté directement » raconte Ghislain. Pour l'heure, l'origine du feu reste inconnue.

À l'intérieur du hangar se trouvaient bien plus que des bottes de paille. « Il y avait aussi beaucoup de matériel : un gros pulvérisateur, un semoir, une distributrice mélangeuse, des bâches Toptex... Le matériel agricole coûte toujours très cher. Rien que le pulvérisateur neuf vaut 100.000 euros », confie-t-il.

Le feu a également endommagé des ballots d'enrubannage de luzerne. Si le fourrage n'a pas entièrement brûlé, il est désormais inutilisable. « Le plastique a fondu. On ne peut

plus les reconditionner et ils sont probablement contaminés par le plastique fondu. Pour le bétail, ce n'est plus exploitable ».

« LA LUZERNE VAUT DE L'OR »

C'est la perte de



L'agriculteur de 55 ans reste marqué par les événements. © David Claes

qui inquiète le plus Ghislain Wayembergh. « Vu la sécheresse actuelle, oui, c'est une énorme perte. La luzerne vaut de l'or cette année. C'est une plante qu'on fauche trois ou quatre fois par an et c'est pratiquement le seul fourrage qui pousse encore lorsqu'il fait aussi sec », explique le propriétaire.

Wayembergh parle de son exploitation avec émotion. « Je suis né ici. J'ai fait mes études ici et cela fait 35 ans que j'y travaille. La ferme existe depuis des centaines d'années. » Il consacre toute son énergie à son métier.

« C'est toute ma vie. Je suis seul, je suis veuf, je n'ai personne qui m'attend à la mai-



Naast pour effectuer des

nourriture destinée au troupeau



Le fourrage que stockait Ghislain dans le hangar ne peut plus servir. © David Claes

L'agriculteur va désormais devoir s'adapter pour nourrir ses animaux. « On va faire avec la méthode D. J'ai un petit télescopique, on ira chercher ce qu'il faut dans les petits coins. On va se débrouiller comme on peut. Heureusement, ce n'est pas encore l'hiver, mais on va perdre au moins une heure de travail supplémentaire chaque jour le temps que tout rentre dans l'ordre. »

LA FERME, C'EST SA VIE

Même si son assurance devrait intervenir, l'agriculteur sait qu'il ne récupérera jamais la valeur réelle de son matériel. « Les bâtiments sont assurés à neuf, mais pas le matériel. Comme il n'était plus neuf, on sait qu'on va perdre de l'argent. C'est évident. » Installé à la Ferme du Château depuis toujours, Ghislain

”
« Les bâtiments sont assurés à neuf, mais pas le matériel... »

Ghislain Wayembergh

son. J'ai trouvé mon équilibre dans mon travail. Je donne ma vie à ma ferme. C'est ma passion, c'est mon métier, c'est ma vie. »

Aujourd'hui, la Ferme du Château poursuit malgré tout son activité. Spécialisée dans l'élevage de vaches laitières, elle transforme son lait en beurre, glaces, yaourts et fromages, tout en proposant de la vente directe de fruits, légumes et autres produits fermiers. ■

UNE TRENTAINE DE PHOTOGRAPHES RÉUNIS AU RŒULX POUR IMMORTALISER L'ÉCLIPSE

Ce mercredi soir, les deux clubs photo ont uni leur passion et leur créativité pour immortaliser l'éclipse solaire depuis la butte de la ferme de Montauban, chaussée de Soignies au Rœulx. Motivés par ce rendez-vous céleste exceptionnel, leurs membres, une trentaine au total, ont saisi, objectif en main, les plus belles images de ce rare spectacle. Une rencontre placée sous le signe du partage, de la technique et de l'émerveillement. Nous y étions pour vous !

RÉGIS DUEZ

Il est à peine 18 heures lorsque les premiers photographes amateurs commencent à affluer à la ferme de Montauban. C'est le moment d'installer le matériel à l'endroit choisi par Jean Leclercq, informaticien retraité et photographe amateur. Le lieu offre des conditions idéales pour observer et immortaliser l'éclipse. Situé à 120 mètres d'altitude et parfaitement orienté vers l'ouest, le site promet aux passionnés un point de vue privilégié sur ce phénomène exceptionnel.

Entre « Les Focalisés » du Rœulx et le « Photoclub brainois », les échanges vont bon train. Chacun partage son expérience et donne son avis sur la technique qui lui semble la plus appropriée pour réussir ses clichés de l'éclipse.

L'excitation monte à quelques minutes du début de l'événement. Il est 19 h 10. Progressivement, le calme et le silence deviennent perceptibles. Même la nature semble se mettre en

moins, notamment pour les réglages et les précautions à prendre. C'est un fameux défi technique... On doit s'y préparer, utiliser des réglages particuliers et anticiper ce qui va se passer. »

Ces photographes étaient également à la recherche de « l'image parfaite » ! « Le plaisir de ramener de belles images n'a pas de prix. C'est aussi le souvenir d'une soirée exceptionnelle qu'on aime conserver », souligne Jean Leclercq. « On peut capturer le Soleil en gros plan avec un téléobjectif, mais aussi préférer un cadrage beaucoup plus large et intégrer l'éclipse dans le paysage : une prairie, un arbre... avec, dans



Protégés ! © Régis Duez



veille. Le spectacle va commencer!

UN ENGOUEMENT EXCEPTIONNEL

Jean Leclercq fait partie des deux clubs de photographie. Vinciane Dubois est la présidente du club rhodien et Pierre André Damas, celui des Brainois. Ce soir, tous trois partageaient avec les membres des deux clubs le même enthousiasme.

« Tout d'abord, il s'agit du caractère exceptionnel du phénomène. Ce n'est pas une éclipse totale, mais ça reste très spectaculaire et relativement rare. Pour nous, photographes, c'est naturellement quelque chose qu'on a envie d'immortaliser », confie Jean Leclercq. « C'est aussi un plaisir de travailler en groupe. Les plus expérimentés peuvent aider ceux qui le sont

le ciel, le Soleil partiellement occulté. »

19 H 17 : PEU À PEU, LA LUNE MORDILLE LE SOLEIL

Sous le regard attentif des photographes, la Lune grignote lentement le disque solaire. Le spectacle est saisissant et les « paparazzis » locaux actionnent leur déclencheur avec précision.

L'apothéose survient vers 20 h 15, environ une heure après le début du phénomène, lorsque l'éclipse atteint son maximum : 91 %. Progressivement, la lumière décline et le paysage semble se figer. La nature vit au ralenti : les oiseaux se taisent et un calme profond enveloppe la butte de Montauban. Les photographes retiennent leur souffle avant de multiplier les prises de vue pour saisir ces ins-



”

« Pour nous, photographes, c'est naturellement quelque chose qu'on a envie d'immortaliser »

Jean Leclercq

tants éphémères. Les regards tournés vers le ciel disent tout



Un moment exceptionnel. © R. Duez

l'émerveillement suscité par ce spectacle hors du commun.

Il faudra encore près d'une heure pour que le Soleil se libère entièrement de l'ombre lunaire et que le paysage retrouve sa pleine lumière. Un éclat pourtant éphémère : déjà, le jour décline et le Soleil poursuit sa course vers l'horizon.

Peu à peu, les appareils se taisent, mais les conversations restent animées, nourries par



© Jean Leclercq

les images saisies et l'émotion partagée. Ce mercredi soir, au-dessus de la butte de Montauban, la Lune avait rendez-vous avec le Soleil. ■

LE PREMIER VIN DES CÔTEAUX DES DEUX TILLEULS FAIT UN CARTON

À peine arrivé, déjà épuisé. Hélios, premier millésime des Côteaux des Deux Tilleuls à Ecaussinnes a séduit les amateurs. Si 1.700 bouteilles ont été produites, Thierry Catteau espère désormais en produire jusqu'à 3.000 pour cette année.

LAURINE HANQUET

Il avait longtemps redouté le verdict des premiers dégustateurs... Quelques semaines après la mise en bouteille de son tout premier millésime, Thierry Catteau peut désormais souffler : les 1.700 bouteilles produites par les Côteaux des Deux Tilleuls ont toutes trouvé preneur.

Au point que le vigneron doit maintenant refuser les nouvelles demandes. « Des gens sont venus chercher une ou deux bouteilles, puis sont revenus en disant : 'On a adoré, on voudrait en reprendre.' Mais il n'y en a plus... » Restaurants et cavistes ont également commencé à le contacter. « C'est le bouche-à-oreille. Pour une première cuvée, les gens sont ravis. »

Pourtant, plus la mise en bouteille approchait, plus le doute s'installait chez Thierry Catteau. Plusieurs semaines auparavant, il avait goûté le vin directement en cuve, en compagnie du vini-

ficateur. Si celui-ci se montrait plutôt rassurant sur le résultat, cette première dégustation avait laissé le vigneron dans l'incertitude.

« J'ai commencé à mal dormir pendant des nuits en me demandant ce que ça allait donner », raconte-t-il. L'inquiétude était telle qu'il imaginait déjà devoir préparer les personnes qui avaient commandé des bouteilles à

en juin, il préfère même attendre avant de goûter le résultat. « Tout le monde a voulu goûter. Moi, j'ai préféré attendre mon épouse et notre fils... Et on a été ravi ! » Depuis, les retours des clients l'ont rassuré. « Maintenant, je dors mieux », sourit-il.

1.700 BOUTEILLES, UN CHOIX ASSUMÉ

Plantées à partir de 2021, les vignes concrétisent un projet imaginé vingt ans plus tôt avec un ami. Cinq ans après les premières plantations, les Côteaux des Deux Tilleuls ont franchi une

étape symbolique avec Hélios. Cette première production

reste volontairement limitée. Tous les pieds n'ont pas encore produit et certains cépages devront patienter plusieurs années avant

”
« J'ai mal dormi pendant des nuits en me demandant ce que ça allait donner »

Thierry Catteau

un résultat perfectible. « J'étais déjà en train de préparer un argumentaire avec mon fils, mon épouse et quelques bénévoles pour dire aux gens : soyez conciliants, c'est une première cuvée. »

Lors de la mise en bouteille

d'être vendangés.

Surtout, la philosophie du vignoble reste inchangée : privilégier la qualité plutôt que chercher le rendement maximal. « Ce n'est même pas le nombre qui importe.

C'est la démarche et la qualité », insiste Thierry Catteau. Son objectif est de ne conserver que trois

5 % de Johanniter. Le Souvignier Gris devrait conserver sa place majoritaire, tandis que les proportions des deux autres cépages pourraient être inversées en fonction de leur développement cette année.

Une nouveauté devrait également faire son apparition : un rosé. Le vignoble dispose de 1.300 pieds destinés à terme à produire du rouge, mais Thierry Catteau estime que celui-ci devra encore attendre quelques années. « On va plutôt faire un rosé », annonce-t-il.

Et si la récolte le permet,





La bouteille se vend au prix de 15 €. © David Claes

à six grappes par pied. Une méthode qui limitera encore la quantité produite cette année. Thierry Catteau table actuellement sur 2.500 à 3.000 bouteilles, avec une estimation autour de 2.700.

ACCOMPAGNÉ D'UN ROSÉ

Pour cette deuxième vendange, le vigneron compte reproduire peu ou prou la recette de son premier blanc, Hélios. L'assemblage 2025 était composé de 70 % de Sauvignier Gris « qui donne une certaine astringence », 25 % de Solaris et

quelques centaines de bouteilles de mousseux pourraient également être lancées... Mais pas tout de suite ! Elles nécessitent une seconde fermentation en bouteille et devraient rester immobilisées pendant deux ans.

Les amateurs qui n'ont pas pu mettre la main sur le premier Hélios n'ont toutefois pas tout à fait perdu leur chance. L'équivalent de 600 bouteilles du même assemblage, Hélios B, est actuellement conservé en barriques de chêne. Cette déclinaison

devrait être disponible fin novembre ou début décembre. « Comme c'est notre première cuvée, on voulait tester deux manières de vinifier », explique Thierry Catteau.

VERS UNE VINIFICATION SUR PLACE

Cette montée en puissance pose déjà une autre question : celle de la vinification. Pour l'instant, les Côteaux des Deux Tilleuls font appel à un façonnier. Mais ses capacités ne permettront pas nécessairement de suivre lorsque les volumes augmenteront.

Thierry Catteau envisage donc de vinifier lui-même sa production dans les prochaines années. Une grange de 150 m² située à Neufville pourrait être aménagée et équipée de cuves d'ici environ trois ans. À plus long terme, le projet est encore plus ambitieux. « Dans un horizon plutôt d'une dizaine d'années, on va introduire une demande de permis pour construire un chai ici. J'aimerais bien que ce soit un chai en terre, paille

et bois. »

Cette croissance ne doit cependant pas remettre en cause la philosophie des Côteaux des Deux Tilleuls. Les quelque six hectares du projet sont en voie de labellisation bio et une certification en biodynamie est également visée.

Depuis le début, Thierry Catteau veut préserver l'enherbement et développer un véritable écosystème autour des vignes. Haies, arbres et nichoirs doivent notamment favoriser la biodiversité. Le projet prévoit encore de planter plusieurs dizaines d'arbres au sein même des rangs de vigne. Une démarche qui demande du temps pour un travail artisanal.

Après les inquiétudes de la première vendange, la première étape est en tout cas franchie. Les bouteilles sont parties et les demandes continuent d'arriver. De quoi conforter Thierry Catteau dans un principe qu'il défend depuis le début : prendre son temps et laisser la qualité primer sur la quantité. ■

SOIGNIES EST LA PREMIÈRE VILLE BELGE À UTILISER L'APPLICATION « WIVISITES »

Avec « Les Pépites du Centre-Ville », Soignies devient la première ville belge à utiliser l'application française « Wivisites ». Un jeu de piste numérique invite habitants et touristes à découvrir le patrimoine et les commerces locaux, avec des bons d'achat à la clé. Explication avec Fabienne Winckel (PS), bourgmestre de la ville de Soignies.

AUDREY CADOR

Soignies est la première ville en Belgique à utiliser l'application Wivisites, une plateforme qui permet de proposer des parcours interactifs accessibles directement sur smartphone. Pour son lancement, un premier jeu baptisé « Les Pépites du Centre-Ville » emmène les participants à la découverte du patrimoine soignien et des commerces locaux. « Cette application nous permet très facilement de mettre en ligne des jeux ou des informations liées à la visite touristique de Soignies », explique la bourgmestre, Fabienne Winckel (PS).

UN PARCOURS INTERACTIF

Le principe est simple. Les participants scannent un QR code disponible à l'Office communal du Tourisme ou dans les

commerces participants. L'application les guide ensuite à travers le centre-ville et leur propose une dizaine de questions sur différents lieux emblématiques. « On se laisse prendre par la main par l'application. On est totalement autonome, c'est gratuit et on peut même jouer lorsque l'Office du Tourisme est fermé », déclare la bourgmestre.

À chaque bonne réponse, les joueurs débloquent une lettre. Une fois le parcours terminé, ils doivent reconstituer une phrase mystère qui leur permet de participer au concours. Trois bons d'achat de 100 euros, à dépenser dans les commerces participants, seront attribués aux gagnants.

PATRIMOINE ET COMMERCES

Au fil du parcours, les joueurs découvrent aussi bien des éléments du patrimoine que des

enseignes emblématiques du centre-ville. « L'idée est de découvrir le patrimoine autrement, mais aussi certains de nos commerces. C'est un vrai « win-win » : on fait venir les Soigniens et les touristes dans le centre-ville tout en mettant à l'honneur nos commerçants. » La bourgmestre cite notamment la quincaillerie Michel, l'une des plus anciennes de la région. « C'est une belle découverte de notre ville, de son histoire, de son patrimoine et de ses commerces. »

Le parcours est ouvert à tous et ne nécessite qu'un smartphone. Selon le rythme choisi, il peut être réalisé en une heure et demie à deux heures, ou servir de fil conducteur à une journée de détente. « On peut le faire en famille ou entre amis. Certains choisiront de prendre leur temps, de s'arrêter boire un verre en terrasse, de faire du



Fabienne Winckel, bourgmestre : « C'est très simple à utiliser » © D. Claes

shopping ou de manger un morceau. L'idée est de vivre une expérience dans la ville », explique Fabienne Winckel. Au-delà du jeu, la Ville espère aussi encourager les visiteurs à consommer local. « Nous avons encore la chance de compter de nombreux commerces de qualité. C'est aussi une façon de sensibiliser les visiteurs à l'importance d'acheter localement et de faire vivre les commerces de proximité. »

TOURISME NUMÉRIQUE

Pour Fabienne Winckel, cette application représente une nouvelle étape dans le développement touristique de Soignies. « C'est un outil très simple à utiliser, tant pour les visiteurs que pour les villes. Nous avons

passé un cap. Nous sommes désormais dans le tourisme numérique. »

Selon la bourgmestre, cette initiative constitue « une véritable plus-value » pour le développement touristique et économique de la cité.

L'application ne se limitera pas à ce premier parcours. La Ville prévoit déjà d'autres jeux dans les prochains mois. « Ce n'est qu'un début. À la suite de ce petit jeu, il y en aura d'autres, avec différentes thématiques. Pour la fin du mois d'août, nous préparons déjà un parcours consacré à la pierre bleue », annonce la bourgmestre. ■

À noter : Pour plus d'informations, rendez-vous sur soignies.be.

Un dernier coup de chaud avant une chute de 10 degrés !

La parenthèse de chaleur exceptionnelle touche à sa fin. Notre météorologue Luc Trullemans annonce encore un coup de chaud ce vendredi... et un changement d'ambiance dès ce week-end.

Il fera encore très chaud ce vendredi avec jusqu'à 38 degrés selon le météorologue Luc Trullemans. Mais comme cela avait été annoncé, les températures baisseront dès ce samedi. Et l'expert d'annoncer d'ores et déjà qu'il s'agira là « d'un rafraîchissement sensible et durable à partir de dimanche, accompagné d'un temps plus variable et

plus humide ».

Si la chaleur et la lourdeur persisteront encore ce samedi avec jusqu'à 37 degrés en province de Luxembourg, il pointe l'arrivée d'un front froid qui rendra progressivement l'atmosphère plus instable. Éclaircies, averses et orages se succéderont, avec un risque d'activité orageuse plus marqué durant l'après-midi, notamment dans le centre et l'est du pays.

Le vrai changement est attendu dimanche. « Après quelques dernières pluies sur l'est de l'Ardenne, l'air deviendra nettement plus



Luc Trullemans annonce un changement d'ambiance ce week-end. © SI

frais et surtout beaucoup plus respirable », explique-t-il. Les températures chutent aussi : maximales de 21-23° en région côtière et sur les

hauteurs de l'est, mais encore 24-27° en plaine. Selon Luc Trullemans, les mardi 18 et mercredi 19 août s'annoncent assez ven-

teux, avec un vent d'ouest et des pointes de 35 à 55 km/h. Ne comptez par contre pas trop sur la pluie : il y aura peu d'averses significatives.

Ce n'est qu'à la fin de la semaine prochaine que les choses évolueront. « Les modèles privilégient une évolution plus franchement perturbée : ciel souvent très nuageux, averses et pluies localement modérées, pour des cumuls généralement compris entre 5 et 20 l/m² par jour », note-t-il. Une tendance qui pourrait se prolonger jusqu'au 27 août. ■

La rentrée scolaire s'annonce déjà explosive : des actions prévues avant même le 24 août !

Une rentrée sereine, ce n'est pas gagné : les syndicats d'enseignants sont toujours remontés contre la ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny.



DIDIER
SWYSEN

Journaliste

Fin juin et début juillet, l'année scolaire s'était terminée de manière plutôt chaotique dans certaines écoles. Les enseignants étaient fort remontés contre les mesures du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (MR et Engagés), par exemple l'augmentation de 10 % de la charge horaire pour les enseignants du secondaire supérieur : de 20 périodes hebdomadaires face à la classe, ils passeront à 22 dès cette nouvelle année scolaire.

« TOUJOURS EN COLÈRE »

Les grandes vacances ont-elles porté conseil ? Pas vraiment, les enseignants semblent toujours aussi remontés à un peu plus d'une semaine de la rentrée scolaire et les syndicats évoquent ouvertement des actions avant même le premier jour d'école.

« Les actions de sensibilisation reprendront dès la semaine du 17 au 21 août », dit Roland La-

hay (CSC), « avec un message clair : toujours là, toujours en colère. Elles se poursuivront la semaine de la rentrée. Pour rappel, un préavis a été déposé par le front commun syndical ; il couvre toutes les actions du 17 août au 27 septembre. Il n'est pas exclu qu'une action de plus grande envergure soit programmée au moment de la

**Même si les enseignants
n'ont pas envie de flinguer
leur école, ni leur emploi
dès la rentrée, la
mobilisation syndicale
pourrait vite s'enflammer**

« fête » de la communauté française. Tout dépendra du Gouvernement qui reste sourd et muet pour le moment. » Il n'y a visiblement pas de lézarde dans le discours syndical. « Les actions ne sont pas encore complètement arrêtées, mais qu'il y aura une mobilisation, c'est certain », confirme Luc Toussaint (CGSP) « La semaine précédant la ren-

trée (dès le lundi 17 août donc), il y aura des réunions dans toutes les régionales pour jauger de l'état d'esprit et de l'état de mobilisation des enseignants. »

Le syndicaliste explique néanmoins que la logique de mobilisation pourrait être un peu différente de celle de la fin d'année scolaire. Une école pourrait se montrer plus prudente et ne pas faire grève dès le début de l'année scolaire, surtout si l'école voisine ne part pas en grève (« Les gens n'ont pas envie de flinguer leur école, ni leur emploi ! »)... Ce qui ne signifie pas que cela ne pourrait pas rapidement s'enflammer.

MOUVEMENT HISTORIQUE

« Cela dépendra aussi de la réaction du Gouvernement et de la ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny (MR). En juin, elle a clairement joué la montre. On ne note chez elle aucune volonté de dialogue constructif pour sortir de la crise. Si elle comptait sur l'enlèvement ou le découragement des troupes, ce serait irresponsable ! »



Les syndicats sont toujours aussi remontés. © Montage Sudinfo

Adrien Rosman (SETCa-SEL), fait écho à ce discours : « Un préavis qui débute le 17 août, ce n'est pas un mot d'ordre syndical vertical, c'est l'engagement des syndicats à couvrir des actions qui seraient décidées localement. Il est clair que si le Gouvernement maintient sa ligne dure, s'il ne prend pas la mesure de ce mouvement historique, s'il poursuit ses provocations, il y aura des actions tout au long de la législature (qui se termine en 2029, NdlR). »

MARS ATTACKS !

Quant au Collectif Mars Attacks !, né il y a quelques mois et fort actif, en région liégeoise

et verviétoise, par exemple, ce serait étonnant de le voir renoncer à toute action : ses partisans ont même mené des actions ludiques pendant les vacances et on évoque une action symbolique sous forme de course relais à quelques jours de la rentrée. L'idée : déposer des CV d'une école à l'autre. Une manière de rappeler la situation de certains enseignants qui se retrouvent sans perspective claire à l'approche de la rentrée.

Bref, la demande du Roi, dans son discours du 21 juillet, appelant à un retour de la sérénité et du respect mutuel, dès la rentrée, risque de rester lettre morte... ■

PENSIONNÉ POUR INAPTITUDE... MAIS ÉCHEVIN OU BOURGMESTRE

« Cela prouve qu'on a pensionné des gens à tort pour inaptitude physique », juge la députée Eva Demesmaeker (N-VA) qui lève ce lièvre. Cela conforte le cabinet du ministre des Pensions dans sa volonté de modifier le système.

DIDIER SWYSEN

Précisons d'emblée que ces personnes ne se trouvent nullement dans l'illégalité. Il n'y a donc rien à leur reprocher, puisqu'elles suivent ce qu'autorisent les réglementations, mais leur cas surprend et interpelle.

85.000 FONCTIONNAIRES

Ce lièvre soulevé par nos collègues de « Het Laatste Nieuws », suite à une question posée par la députée fédérale Eva Demesmaeker (N-VA) au ministre des Pensions, Jan Jambon (N-VA) et au SPF Pensions, renvoie, une fois encore, aux 85.000 fonctionnaires statutaires qui ont été pensionnés avant l'heure, car ils ont été jugés définitivement inaptes physiquement à exercer leur boulot. Un système qui ne connaît plus aujourd'hui de nouveaux entrants, puisque le gouvernement vient de le réformer et de le fermer dans son ancienne mouture. Dans le nombre, il y a donc 17 responsables politiques locaux qui cumulent un mandat de bourgmestre (pour deux d'entre eux) ou d'échevin (pour les quinze autres) et leur pension pour inaptitude définitive. Qui sont-ils ? Dans quelles

communes sont-ils actifs ? Le SPF Pensions refuse d'en dire plus, pour des raisons légitimes de respect de la vie privée, mais on sait que neuf travaillaient dans l'enseignement, cinq dans une entreprise publique et trois auprès d'une administration locale,

”

« Le fait qu'ils puissent aujourd'hui assumer une telle responsabilité prouve que c'était une erreur de les écarter définitivement »

Eva Demesmaeker
DÉPUTÉE FÉDÉRALE N-VA

de la Communauté flamande ou de la Défense. « Le fait qu'ils puissent aujourd'hui assumer une telle responsabilité prouve que c'était une erreur de les écarter définitivement », commente M^{me} Demesmaeker. « C'est tout de même absurde, non ? Lorsque le médecin-contrôleur a estimé qu'il leur était impossible de travailler, les pouvoirs publics les ont écartés à vie en les considérant comme « trop malades », mais les électeurs ont estimé qu'ils étaient aptes à diriger une ville. Un

bourgmestre ou un échevin porte la responsabilité du personnel, de la sécurité, des finances et de milliers d'habitants. C'est souvent plus qu'un emploi à temps plein », déclare la députée qui est elle-même bourgmestre de Hal.

LIMITE AUX GAINS

Si le cabinet du ministre Jambon laisse la députée communiquer sur ce sujet, il n'y a aucun doute sur le fait qu'il partage ce point de vue. On l'a dit, ces personnes n'ont rien fait d'illégal. Celui qui perçoit une pension pour inaptitude, quelle que soit sa nouvelle voie professionnelle, peut gagner environ 30.000 € brut supplémentaires par an (ou 6.000 € de plus s'il a des enfants à charge). Il existe toutefois une règle particulière pour ceux qui perçoivent une pension pour inaptitude extrêmement faible et bénéficient d'un « supplément » : ils peuvent gagner au maximum 10.432 € brut en plus par an. Il y a néanmoins des limites aux gains annuels : si on dépasse le plafond de 30.000 € brut (ce qui est déjà le cas pour le bourgmestre d'une commune comptant 5 à 6.000 habitants), la pension pour inaptitude diminue

proportionnellement et elle disparaît provisoirement, soit le temps du mandat, si on gagne plus de 60.000 € brut.

SITUATIONS À RÉEXAMINER ?

Il existe une règle spécifique pour les mandats politiques. Lorsqu'un mandat est en cours au moment de la prise de cours de la pension, les revenus qui en découlent peuvent être cumulés sans limitation jusqu'à la fin de ce mandat, donc, généralement, jusqu'aux élections suivantes.

”

« Intervenir pour les personnes qui sont entrées dans ce système par le passé est beaucoup moins simple. Nous cherchons néanmoins à favoriser leur retour à l'emploi »

Cabinet du ministre des Pensions

Eva Demesmaeker considère donc que c'est la preuve que des fonctionnaires statutaires ont été écartés à tort et trop tôt. Faudrait-il réexaminer leur situation ? En tout cas de ceux qui n'ont pas at-

teint l'âge de la pension ? Là, nous nous tournons vers le ministre des Pensions.

« Intervenir pour les personnes qui sont entrées dans ce système par le passé est beaucoup moins simple », commente son cabinet. « Nous cherchons néanmoins à favoriser leur retour à l'emploi, notamment en augmentant fortement le cumul autorisé avec des revenus du travail : celui-ci passera d'un peu plus de 1.000 € par an à un peu plus de 10.000 pour les bénéficiaires d'une pension pour inaptitude physique assortie d'un supplément minimum.

PARTIE ÉMERGÉE DE L'ICEBERG

Ultime réflexion de la députée Demesmaeker : et si ces dix-sept responsables politiques locaux n'étaient que la partie émergée de l'iceberg ? « Nous ignorons combien de fonctionnaires sont en incapacité de travail de longue durée, sans jamais avoir été pensionnés pour inaptitude, tout en exerçant un mandat politique. Comme il n'existe aucune base de données centrale regroupant les 581 administrations locales, l'enseignement, la police, la Défense et les services publics fédéraux ou régionaux, il est quasi impossible de cartographier ce groupe. » ■

Deux gouvernements s'attaquent au « pouvoir magique » de la case de tête

Voter pour un parti sans choisir de candidat favorise ceux qui sont placés en haut d'une liste. Ce qu'on appelle l'effet dévolutif de la case de tête. Le gouvernement fédéral dépose un texte pour y mettre fin. La majorité wallonne en prépare un aussi.

DIDIER SWYSEN

Cette fois, cela pourrait être la bonne pour ce qui constitue l'un des « monstres du Loch Ness » de la politique : le ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, Bernard Quintin (MR), a déposé un projet de loi au Parlement qui mettrait fin à l'effet dévolutif de la case de tête lors des élections. Le texte concerne la Chambre et le Parlement européen, confirme son cabinet. Si la Chambre le suit, les modifications entreraient en vigueur lors des prochaines élections fédérales et européennes en 2029.

LES VOIX DU POT

L'effet dévolutif de la case de tête ? Lors d'une élection, vous pouvez voter en case de tête pour un parti. Cette case ne désigne aucun candidat en particulier. Ces votes sont regroupés dans un pot commun, puis répartis entre les candidats de la liste. Plus un candidat occupe une posi-



Le ministre Quintin a déposé un texte à la Chambre ; le ministre-président Dollmont veut encore aller plus loin en Wallonie. © Montage SI

Il reste encore les élections régionales... Le gouvernement wallon, où siègent

ministre-président veut encore aller plus loin ; il souhaite réduire le nombre de

nières élections de 2024, il n'apparaissait pas dans les programmes de ces trois

tion élevée sur la liste, plus il reçoit de voix issues de ce pot s'il n'a pas suffisamment de voix de préférence pour être élu. Une fois que toutes les voix sont épuisées, c'est « tant pis » pour les candidats suivants.

Cela permet à des candidats placés en haut de la liste par leur parti d'être élus même s'ils n'ont pas obtenu beaucoup de voix de préférence. Certains estiment que plus de 10 % des élus à la Chambre ne l'auraient pas été sans ce système.

Petit point rapide de la situation : ce système a déjà disparu pour les élections provinciales et communales. Il est donc question de le faire disparaître pour les élections fédérales (Chambre) et européennes.

également MR et Engagés, va-t-il suivre le fédéral ?

« C'est prévu par la Déclara-

”

« Le ministre-président veut aller plus loin en réduisant le nombre de députés wallons et en instaurant une circonscription régionale unique »

Cabinet d'Adrien Dolimont

tion de politique régionale », confirme la porte-parole du ministre-président wallon, Adrien Dolimont (MR). « On finalise actuellement un texte mais le

députés wallons (le MR aimerait qu'ils ne soient plus que 60 au lieu de 75, soit 20 % de moins, Ndlr) et instaurer une circonscription régionale unique. »

MAJORITÉ DES DEUX TIERS

Il n'y a plus qu'à voter ? Ce n'est pas si simple : une majorité des deux tiers est requise, ce qui signifie qu'il faut aller chercher des voix dans l'opposition (sans en perdre dans la majorité). On peut imaginer que les députés de la majorité qui penseraient se retrouver parmi les « sacrifiés » y regarderaient à deux fois avant de voter).

Dans l'opposition, l'enthousiasme est beaucoup moins grand. Le sujet ne semble pas séduire le PS, le PTB, ni Écolo. Lors des der-

partis.

Interrogé à l'époque, le PS assurait que le système actuel est un bon équilibre entre les électeurs qui font confiance au parti en votant en case de tête et ceux qui préfèrent choisir l'un ou l'autre candidat déterminé.

NOUVEAUX VISAGES

Écolo et le PTB estimaient que le système actuel permet des stratégies collectives pour faire monter de nouveaux visages, assurer le renouvellement et la diversité. « Sans cela, les élections deviendraient un concours de popularité et les mandataires déjà en place seraient avantagés pour être réélus », disaient-ils à l'époque dans la presse. ■

ACHAT, ROUTES CONCERNÉES... : LA VIGNETTE ROUTIÈRE SE PRÉCISE !

Le gouvernement wallon apporte deux nouvelles précisions sur la future vignette routière belge.



VINCENZO
CHIOLO

Journaliste

Alors que la Belgique vise toujours une entrée en vigueur de la vignette routière numérique au 1^{er} mai 2027, plusieurs questions pratiques restaient sans réponse. Dans une question écrite, le député wallon Stéphane Hazée (Ecolo) a demandé au ministre de la Mobilité François Desquesnes (Les Engagés) de préciser deux aspects particulièrement sensibles : l'accès à la vignette pour les personnes éloignées du numérique et le périmètre exact où elle s'appliquera.

NUMÉRIQUE... MAIS PAS UNIQUEMENT

Premier point : l'achat de la vignette. Si le système sera bien entièrement numérique, le ministre assure qu'il ne sera pas réservé aux seuls automo-

**Le lancement
est prévu
au printemps 2027**

bilistes à l'aise avec Internet. Dans sa réponse, François Desquesnes précise que des canaux alternatifs sont prévus afin d'éviter toute fracture numérique.

Concrètement, les usagers pourront acheter leur vignette

tir une accessibilité à tous les usagers.

OÙ FAUDRA-T-IL UNE VIGNETTE ?

Autre question importante : quelles routes seront concernées ? Là aussi, le ministre apporte une précision. La vignette donnera accès à l'ensemble des réseaux routiers régionaux couverts par le système, sans que les automobilistes aient à distinguer les portions wallonnes, flamandes ou bruxelloises.

Autrement dit, une seule vignette permettra de circuler sur l'ensemble du réseau concerné dans les trois Régions. Les conducteurs n'auront donc pas à vérifier, en permanence, s'ils empruntent une route relevant de la Wallonie, de la Flandre ou de Bruxelles.

En revanche, la réponse ne dresse toujours pas la liste précise des voiries concernées. Ce périmètre devra encore être fixé définitivement par les trois gouvernements régionaux.

UN DOSSIER QUI CONTINUE D'ÉVOLUER

Ces précisions interviennent alors que le projet de vignette reste loin d'être définitivement bouclé. Ces derniers jours, nous révélions déjà que deux chercheurs de l'Université de Maastricht estimaient que le système belge pourrait se heurter au droit européen,

en ligne, mais également via des points de vente physiques ou un centre d'appels. L'objectif est de permettre à chacun de se procurer la vignette, qu'il dispose ou non d'un accès facile aux outils numériques.

Le ministre souligne également que ces modalités sont encore en cours de finalisation dans le cadre des discussions entre les trois Régions, mais confirme la volonté de garan-

notamment si la compensation prévue pour les automobilistes belges était considérée comme discriminatoire envers les conducteurs étrangers.

Malgré ces interrogations, le gouvernement wallon affirme que les discussions techniques, juridiques et budgétaires se poursuivent avec la Flandre et Bruxelles afin de finaliser un système commun avant son lancement prévu au printemps 2027. ■

Naast va retrouver Pâturages

« une semaine trop tôt »

CÉDRIC MARTIN

Champion de P2B la saison dernière, va déjà retrouver une ancienne connaissance. Les hommes de Rémy Di Nolfo accueilleront la solide équipe de Pâturages pour une rencontre qui semble loin d'être gagnée d'avance. « C'est une équipe qui, semble-t-il, a quand même gardé une base solide par rapport à la saison dernière », observe le T1 naastois. « Et ce match sera dès lors un bon test par rapport à Enghien, notre premier adversaire en championnat, qui reste malgré tout un cran au-dessus. Mais c'est en tout cas une bonne chose que d'affronter un adversaire de ce calibre plutôt qu'une P3, sans manquer de respect à personne. On est bien tombé, d'autant que Pâturages de-



Naast espère repartir sur la bonne spirale de la saison dernière. © D.C.

vrait encore jouer le haut de tableau en P2 cette saison. »

On l'aura compris, cette joute servira avant tout à préparer au mieux le début de championnat, le week-end suivant. « Attention, ça reste une compétition et quand on y est engagé, on ne l'aborde pas comme un amical mais avec l'envie de gagner. Mais on est toujours dans la préparation. Le groupe avance bien mais ce retour à la com-

pétition arrive peut-être une semaine trop tôt car je n'ai pas encore pu donner 90 minutes à tout le monde. Cette rencontre contre Pâturages sera donc aussi une manière de partager le temps de jeu de chacun. »

Pour ce match, le coach sera privé de Gorez, blessé durant la préparation et qui sera sur la touche encore « un certain temps », alors que Bailly n'est pas encore prêt. ■

LE SOIR

La Libre BELGIQUE

Ouverture des églises par temps de canicule : les discussions reprennent à la rentrée

■ L'idée est bien reçue par les évêques, mais des points de discussions subsistent.

Sous le soleil de l'été, c'est une idée qui a été avancée par le ministre fédéral du Climat, Jean-Luc Crucke (Les Engagés) : inscrire les églises dans la liste des lieux de fraîcheur ouverts au public pour en faire des refuges par temps de canicule.

Pour creuser cette piste, le ministre s'est entretenu avec l'archevêque de Bruxelles-Malines, Luc Terlinden. Comme le confirment aujourd'hui le cabinet et l'Église, ces discussions reprendront à la rentrée : Luc Terlinden juge la piste intéressante mais compte en étudier les modalités. Il en a d'ailleurs informé l'ensemble des évêques du pays.

Pour l'Église, qui rappelle que les édifices sont d'abord des lieux de culte et de recueillement, la question est de savoir ce qu'a en tête le ministre : veut-il simplement ouvrir la porte des édifices religieux aux personnes souhaitant trouver de l'ombre et un peu de fraîcheur ? Ou envisage-t-il d'aménager les édifices pour que l'on puisse y trouver de l'eau, un espace de lecture, de repos, de jeux, voire de travail ? *"L'idée est*

bien que tous ceux qui le désirent puissent y trouver place pour lire, travailler ou toute autre activité compatible avec le respect dû aux lieux", précise à *La Libre* le cabinet de Jean-Luc Crucke.

Une organisation humaine

En la matière, les discussions seront bien utiles car si la mesure semble simple sur papier, elle n'est pas si évidente à concrétiser. D'abord parce que l'ouverture d'une église relève non pas de la compétence d'un évêque ou d'un ministre, mais bien des fabriques d'église qui gèrent les questions temporelles d'une paroisse. En cas d'ouverture, ce sont elles et la commune qui devraient assurer l'encadrement humain et logistique. Cela nécessiterait de lever une petite équipe de bénévoles, ce qui n'est pas toujours simple.

Gembloux y est cependant parvenue cette année. À l'occasion de fortes chaleurs, la commune a ouvert les édifices durant les après-midi, partageant personnel et bénévoles, armés de bouteille d'eau, dans les différents édifices. Ce n'était pas la foule – le bouche à oreille met un peu de temps à s'installer – mais certaines personnes ont été heureuses de ga-

ner quelques degrés en moins, note la commune qui réfléchit à pérenniser l'initiative. De même, ces dernières années, plusieurs églises du pays ont proposé des espaces aux étudiants afin qu'ils puissent préparer au calme leurs examens.

En France également, d'Angers à Paris, de telles ouvertures sont devenues une habitude. Dans le magazine français *Pèlerins*, le curé de Cholet, Matthieu Lefrançois, expliquait avoir mobilisé des bénévoles pour accueillir les visiteurs toute la journée en profitant de l'occasion pour leur offrir un verre d'eau, leur proposer de prier et leur faire découvrir le patrimoine local.

Un état d'esprit qui évolue

L'idée de Jean-Luc Crucke n'est donc pas utopique mais elle rejoint la question, plus large, de l'ouverture des églises en dehors des célébrations religieuses. De nouveau, en fonction des paroisses, de leur dimension rurale et de l'état des troupes, celle-ci n'est pas toujours assurée. On perçoit cependant au sein des diocèses une volonté de plus en plus partagée de rendre accessibles ces lieux de culte : non seulement dans une optique pastorale – pour que des personnes qui ne se rendent

pas à la messe puissent découvrir ces lieux – mais aussi culturelle.

Ainsi, depuis près de vingt ans, l'association "Églises ouvertes" anime et donne une visibilité à un réseau de 350 édifices qui accueillent les passants et les touristes en Belgique. Mais ce sont désormais les diocèses francophones eux-mêmes qui, en ordre dispersé, essayent de rassurer et d'accompagner les paroisses, leur donnant des conseils pour ouvrir les églises, notamment par l'entremise du Cipar, une ASBL fondée avec l'objectif de coordonner leurs efforts en matière de protection, de conservation et de valorisation du patrimoine religieux. Dernier signe en date de cette volonté de valoriser les églises, un communiqué de presse daté du 27 juillet. Le diocèse de Namur y annonce engager une réflexion pour mettre en place une pastorale du tourisme. Celle-ci pourrait déboucher *"sur une véritable structuration de l'accueil touristique à l'échelle diocésaine"*, lit-on dans le communiqué.

Notons que cette question de la valorisation des églises sera d'autant plus importante que la Wallonie ne pourra plus échapper, ces prochaines années, à une vaste réflexion sur le maintien, ou non, de l'ensemble des lieux de culte sur son territoire. C'est donc aussi dans ce cadre que sera discutée l'idée de Jean-Luc Crucke.

M^{re} Terlinden juge la piste intéressante mais compte en étudier les modalités.

